

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Marianopolis

Septembre 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Collège Marianopolis s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Marianopolis, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 27 juin 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 14 et 15 mars 2007¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Marianopolis et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus d'un autre critère choisi par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Richard Harris, professeur de physique à l'Université McGill, M. Roger Martineau, ex-coordonnateur du Service des communications et du développement au Cégep de Victoriaville, M. Brian Rowley, coordonnateur du Département de mathématiques au Collège Champlain – Lennoxville. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Montréal, le Collège Marianopolis est un établissement d'enseignement collégial anglophone privé subventionné. Il offre six programmes, tous préuniversitaires, dont certains donnent accès au double DEC, notamment *Sciences de la nature et Musique*. À l'hiver 2007, 1613 étudiants étaient inscrits au Collège.

Le programme *Sciences de la nature* de l'établissement, offert dans la version objectifs et standards depuis l'automne 2000, compte 58 $\frac{2}{3}$ unités, dont 32 unités en formation spécifique réparties en 12 cours. Un cours de mathématiques adapté à l'étude des sciences s'ajoute aux neuf cours prescrits par le devis ministériel. L'offre de cours optionnels est constituée de quatorze cours, dont cinq en mathématiques. Plusieurs cours, optionnels ou obligatoires, sont disponibles dans un format enrichi; ces cours présentent un approfondissement des thèmes scientifiques couverts dans le cours régulier et ils exigent des travaux supplémentaires.

À l'hiver 2007, 798 élèves étaient inscrits au programme, soit près de la moitié de la population étudiante du Collège. Le nombre d'élèves inscrits en *Sciences de la nature* dans l'établissement est un des plus élevés du Québec. Les inscriptions sont stables depuis plusieurs années.

Les critères d'admission sont ceux imposés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le nombre de demandes dépassant largement la capacité du programme, la qualité du dossier scolaire joue un rôle important dans la sélection des nouveaux élèves.

Les enseignants de la formation spécifique, au nombre de 46 à l'hiver 2007, dont 39 à temps complet, sont membres de l'un ou l'autre des départements de sciences ou de mathématiques.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation s'est déroulée de novembre 2004 à avril 2006, sous la supervision de la directrice des études. La responsabilité immédiate en a été confiée au coordonnateur du projet, un enseignant du programme *Sciences humaines* qui avait une expertise en évaluation. Le comité d'autoévaluation a été formé conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège. Il était composé de dix personnes, dont la directrice des études et son adjointe, la coordonnatrice du Département de sciences et celle du Département de mathématiques, des enseignants de la formation spécifique, un représentant de la formation générale et la coordonnatrice du système d'information relatif au suivi des élèves. Un membre additionnel y a participé, soit un représentant de la Commission des études (*Academic Council*). Le rôle principal du comité d'autoévaluation a été d'agir comme instance consultative auprès du coordonnateur du projet.

Une fois le devis adopté, le Collège a procédé à la collecte des données et à leur analyse. L'établissement a procédé à deux sondages, un auprès des élèves et l'autre s'adressant aux diplômés. Les enseignants de la formation spécifique ont été consultés au moyen d'un questionnaire et de groupes de discussion. D'autres personnes ont fourni de l'information, notamment les techniciens de laboratoires et les coordonnateurs des départements de la formation générale. En janvier 2006, une version préliminaire du rapport d'autoévaluation a été largement diffusée à l'intérieur de la communauté afin d'obtenir des rétroactions. Le rapport d'autoévaluation a ensuite été présenté à la Commission des études en février 2006; celle-ci a formé un comité *ad hoc* pour l'étudier. Le rapport a été discuté par la Commission des études lors de trois réunions tenues en février et en mars. La Commission des études en mars 2006 a recommandé favorablement ce rapport au conseil d'administration qui l'a adopté en avril 2006.

La Commission a relevé certaines faiblesses dans le processus d'évaluation, notamment quant au devis et à l'analyse des données. Le devis a été d'une utilité limitée, les questions d'évaluation les plus importantes n'y ayant pas été assez clairement exprimées. Par exemple, dans la présentation de la problématique, le devis insiste sur la description des méthodes pédagogiques et des mécanismes régissant l'évaluation des apprentissages, plutôt que sur leur analyse, alors que ce sont là deux critères essentiels.

L'analyse aurait pu être plus approfondie. C'est le cas notamment du rôle de la formation générale dans le programme; à cet égard, le Collège présente la situation et fait état des perceptions des élèves, mais il analyse peu ces constats. De même, le Collège aurait pu pousser plus loin la recherche d'information afin d'alimenter son analyse. Par exemple, il aurait pu obtenir des clarifications sur les réponses données par les élèves à l'intérieur des questionnaires.

L'autoévaluation a été réalisée de façon indépendante, sans qu'il y ait animation autour du processus. La démarche, comme le rapport, témoigne d'un point de vue externe. L'exercice d'évaluation ressemble donc plus à l'application d'un modèle normatif de vérification qu'à une véritable activité interactive d'autoévaluation à laquelle tous sont associés.

Le rapport d'autoévaluation présente une bonne description du programme, bien qu'il soit peu autocritique. Toutefois, il va rarement au-delà de la description, les questions principales n'ayant pas été bien définies au départ. L'autoévaluation a permis au Collège de constater la qualité de son programme, mais elle ne lui a pas donné l'occasion de se questionner sur les améliorations qu'il pourrait éventuellement y apporter. En ce sens, l'exercice n'a pas donné à l'établissement tous les bénéfices qu'il aurait pu en tirer.

L'organisation des programmes, leur développement et leur évaluation sont présentement l'objet d'une réflexion importante au Collège, notamment quant au type de ressources à y affecter. La Commission encourage l'établissement à rechercher une formule qui lui permettra de mieux profiter des efforts qu'il consacre à l'évaluation des programmes.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le rapport d'autoévaluation et la visite ont montré que les élèves inscrits au programme expriment une forte motivation à poursuivre des études universitaires en sciences. Les étudiants sont donc particulièrement exigeants quant à la pertinence de leur programme d'études. Dans leurs contacts avec leurs professeurs et avec les services de l'établissement, les élèves expriment leur désir de très bien se préparer aux études universitaires en développant les connaissances et les habiletés nécessaires. Le Collège connaît bien les attentes de ses élèves et il s'efforce d'être au fait des exigences et des tendances des universités qui accueillent ses finissants, plus particulièrement l'Université McGill qui reçoit la plus grande part de ses diplômés (un peu plus de 80 %). Les coordonnateurs des départements ainsi que plusieurs professeurs maintiennent des contacts réguliers avec les facultés universitaires à cette fin. Les informations recueillies sont également discutées au sein de l'*Academic Management Team*, un comité qui regroupe la directrice des études, son adjointe et les coordonnateurs des départements.

Les élèves rencontrés lors de la visite ont exprimé une grande satisfaction à l'endroit des cours enrichis qui leur permettent de pousser plus loin leurs connaissances dans les domaines qui les intéressent le plus. La Commission remarque que ces cours sont positionnés dans l'horaire en même temps que les cours réguliers, ce qui permet à un élève de transférer au format régulier s'il constate que ce dernier lui convient mieux.

Pour favoriser une compréhension optimale des concepts mathématiques et ainsi accroître les chances de réussite, le Collège a choisi d'inclure parmi les cours obligatoires un cours de mathématiques, offert dans les formats régulier ou enrichi. Les nouveaux admis qui démontrent la maîtrise de ces concepts en sont exemptés, ce qui leur permet de choisir un cours optionnel supplémentaire.

Dès leur entrée dans le programme, les élèves sont conseillés sur la séquence de cours la plus appropriée à leurs aptitudes. Par exemple, les élèves qui en sont à leur première expérience dans un établissement anglophone sont invités à s'inscrire au cours de biologie à la deuxième session seulement, car c'est un cours qui contient une part importante de nomenclature. Quant aux élèves particulièrement forts en mathématiques, le Collège leur suggérera de suivre deux cours de mathématiques dès la première session. Les nouveaux élèves sont aussi guidés dans le choix des cours de la formation générale en anglais. L'attention portée au choix de cours des nouveaux inscrits démontre la volonté du Collège de s'adapter aux étudiants afin de répondre le mieux possible à leurs besoins.

Le Collège effectue une relance de ses diplômés en septembre de chaque année. En moyenne, dans les cinq dernières années, 99,4 % d'entre eux fréquentaient l'université à la session suivant leur diplomation. Les données du Collège montrent que 89 % avaient été

admis dans le programme de leur premier choix. Selon les statistiques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le taux d'admission moyen des diplômés du programme du Collège aux universités québécoises est de 98 %, alors que celui de l'ensemble des collèges, privés et publics, est de 97,4 %.

Au moment de la relance, le Collège ne recueille pas l'opinion des diplômés sur le programme, les questions portant exclusivement sur leurs activités présentes. Dans le cadre de l'autoévaluation, il a interrogé ses diplômés sur la pertinence de leurs études collégiales; plus de 90 % des diplômés considèrent qu'ils ont été bien préparés à poursuivre leurs études supérieures et près de 80 % qu'ils étaient mieux préparés que leurs collègues provenant d'autres établissements. Le Collège a aussi recueilli de l'information auprès de ses diplômés sur leur cheminement universitaire; ceux-ci avaient réussi leurs cours dans une très forte proportion, avec un taux de réussite des cours de 97,7 %. Les données provenant de l'Université de Montréal montrent des résultats très satisfaisants, bien qu'elles ne concernent qu'un faible nombre d'étudiants. Lors de la visite, le Collège avait reçu et analysé des données nouvellement disponibles provenant de l'ensemble des universités québécoises et portant sur le cheminement universitaire des diplômés; il s'en dit satisfait.

L'attention portée à la préparation des élèves aux études universitaires, les taux d'admission à l'université des finissants et leur progrès dans les études supérieures démontrent la pertinence du programme. La capacité de satisfaire les besoins et les attentes de cette clientèle particulièrement exigeante constitue une force du programme.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Afin de les rendre plus opérationnels, le Collège a déployé les douze buts généraux du programme prescrits par le devis ministériel en vingt-quatre buts. À l'instar du Collège, la Commission observe que ces buts sont tous pris en compte dans les cours du programme. La plupart des objectifs, ou compétences, sont assignés à des cours spécifiques, conformément au devis ministériel. La compétence d'intégration *Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis* (00UU) est traitée à l'intérieur de chacun des neuf cours obligatoires par des exercices visant l'intégration de plusieurs disciplines.

À l'intérieur de la formation générale propre au programme, les élèves peuvent choisir des cours particulièrement adaptés au domaine scientifique, comme *Writing for Science* en anglais, *Science moderne* en français et *Environmental Ethics* en *humanities*. Ils peuvent aussi choisir d'autres cours qui sont adaptés à la formation préuniversitaire en général plutôt qu'au champ d'études; cette formule est intéressante, mais le Collège pourrait quand même prévoir une certaine adaptation au domaine d'études dans ces cours.

Il existe peu d'occasions de concertation entre les enseignants de la formation générale et ceux de la formation spécifique, à l'exception du travail conjoint des coordonnateurs de différents départements en vue de la préparation des horaires. À ce moment, les coordonnateurs des départements des disciplines de la formation générale et du Département de sciences se rencontrent afin de s'assurer que les élèves pourront être inscrits dans les cours de la formation générale qui leur conviennent.

Le Collège désire renforcer l'approche programme. Pour ce faire, il a récemment mis sur pied, de façon exploratoire, une structure qui inclut des comités de la formation spécifique pour chaque programme, dont un pour le programme *Sciences de la nature*, un comité de la formation générale, et un comité aviseur sur l'évaluation et le développement des programmes. La Commission invite le Collège à poursuivre ses travaux afin de bien implanter l'approche programme.

La séquence de cours est appropriée; de plus, la Commission note la flexibilité qui permet aux élèves de choisir la séquence la plus pertinente quant à leur cheminement dans le programme. Les élèves sont bien informés des exigences relatives aux activités d'apprentissage. À cet égard, ils reçoivent, au début de chaque session, un calendrier indiquant les dates des évaluations de chacun des cours de la formation spécifique, ce qui leur permet de bien planifier leur travail. De plus, la confection du calendrier est l'occasion pour les enseignants de se concerter quant aux échéances. Enfin, la charge de travail est lourde, mais elle répond aux besoins et aux attentes des élèves.

En somme, le programme est cohérent; il est structuré de façon à permettre l'atteinte des objectifs visés.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes

du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les méthodes pédagogiques les plus fréquemment utilisées sont les cours magistraux, les exercices en classe, les présentations visuelles, le questionnement des élèves et les laboratoires. La Commission a constaté un mouvement graduel vers une plus grande diversité des méthodes pédagogiques. Elle estime que les méthodes employées sont adéquates.

Par ailleurs, plusieurs logiciels sont utilisés dans les cours et à l'intérieur des laboratoires, par exemple *Circuit Maker* en physique, *Data Studio* dans les laboratoires et *RXN Driller* en chimie. L'Internet est aussi une ressource de plus en plus exploitée. Par contre, les élèves rencontrés lors de la visite ont exprimé leur insatisfaction quant à l'utilisation des technologies de l'information dans les cours de mathématiques; selon eux, ils sont amenés à résoudre des problèmes de façon mécanique plutôt qu'à développer leur esprit critique. La Commission invite le Collège à étudier la situation afin d'en arriver à une intégration plus profitable des technologies aux cours de mathématiques.

Les élèves ont été consultés sur la rétroaction qu'ils obtiennent de leurs professeurs. Bien qu'elle soit peu fréquemment écrite, ils considèrent qu'elle leur fournit suffisamment d'explications. Pour leur part, les enseignants ont remarqué que les élèves sont très motivés et qu'ils n'hésitent pas à les consulter lorsqu'ils ont besoin de précisions supplémentaires.

Les élèves se sont déclarés très satisfaits de la qualité de leurs enseignants, de leur compétence, de leur grande disponibilité et de la qualité des contacts qu'ils entretiennent avec eux. Plusieurs élèves ont souligné la possibilité de consulter l'un ou l'autre des enseignants d'un cours, plutôt que celui responsable de leur groupe. Ceci accroît les plages de disponibilité et permet aussi à l'élève de consulter l'enseignant de son choix. De plus, le Collège privilégie une approche personnalisée avec les élèves, une orientation tout à fait partagée par l'équipe enseignante.

Les personnes rencontrées lors de la visite ont aussi démontré un réel intérêt à créer un environnement intellectuel stimulant pour les élèves; les nombreuses activités périscolaires, comme les clubs scientifiques et les participations à des compétitions, visent justement à nourrir une curiosité intellectuelle qui va au-delà des contenus de cours.

Enfin, les moyens mis en œuvre dans le cadre du plan de réussite comprennent à la fois des activités qui visent à enrichir la formation ou à soutenir l'intérêt des élèves et des mesures centrées sur l'aide à l'apprentissage. Ces dernières incluent notamment le tutorat par les pairs, le mentorat en mathématiques et les sessions de préparation à l'examen final en

physique animées par un enseignant à la retraite. D'autres mesures, dont le centre d'aide, visent plus particulièrement la réussite dans les cours d'anglais et de français. La complémentarité entre les cours et les activités périscolaires constitue une force du programme. La qualité des enseignants, leur dévouement et leur engagement envers les élèves représentent également une force du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Dans l'ensemble, l'évaluation des apprentissages est efficace. La Commission a examiné les examens de fin de session et d'autres moyens d'évaluation; elle en conclut que ceux-ci mesurent bien les critères de performance ministériels. Les grilles de correction fournies par le Collège montrent que les critères de correction sont justes. Les règles de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages sont respectées.

Toutefois, l'évaluation de l'atteinte de la compétence d'intégration *Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis* (00UU) pourrait être mieux assurée. Cette compétence est développée à l'intérieur des neuf cours obligatoires, avec une ou des activités visant l'interdisciplinarité dans chaque cours. Ces activités d'intégration sont bien identifiées comme telles. Elles sont évaluées et elles représentent une faible part de l'évaluation de chacun des cours (environ 5 % pour la plupart des cours, mais jusqu'à 20 % en biologie). Le rapport d'autoévaluation du Collège présente une liste de types d'activités d'intégration ainsi que les modalités d'évaluation pour chacun des cours. La visite a montré que le traitement de l'objectif varie passablement d'un cours à l'autre. Dans certains cas, les activités sont bien intégrées au cours et bien expliquées aux élèves alors que dans d'autres cas, elles ne sont pas mises en contexte et elles apparaissent donc comme une exigence supplémentaire, uniquement liée à la compétence d'intégration, dont la pertinence n'est pas évidente pour l'élève. Le Collège indique qu'un étudiant est réputé avoir atteint les standards visés par la compétence lorsqu'il a réussi les neuf cours obligatoires dans lesquels elle est développée. Les enseignants et, dans une large mesure, les élèves rencontrés lors de la visite ont indiqué que les cours du programme atteignent l'objectif visé par cette compétence, soit de développer des pratiques et une pensée scientifiques non disciplinaires; selon eux, il n'est pas vraiment possible pour un étudiant de réussir les neuf cours concernés sans atteindre la compétence visée. Ces propos sont vraisemblables, mais l'évaluation serait quand même mieux assurée si l'atteinte de la compétence était vérifiée. De même, les élèves saisiraient

mieux le sens des travaux d'intégration si ceux-ci faisaient l'objet d'une appréciation d'ensemble. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège a indiqué qu'il entendait revoir les activités d'intégration; des discussions étaient en cours au moment de la visite. La Commission *suggère* au Collège de réexaminer également l'évaluation relative à cette compétence.

Le Collège dispose de mécanismes très efficaces pour assurer l'équivalence et l'équité des évaluations. Les enseignants qui donnent un même cours utilisent un plan de cours et un examen final communs. De plus, l'établissement procède chaque session à une analyse des variations dans les résultats des élèves selon les groupes. Cette analyse tient compte de la force relative des groupes et des caractéristiques des élèves afin de bien déceler d'éventuels problèmes d'équité dans la correction et de les corriger, le cas échéant.

La Commission estime donc que l'évaluation des apprentissages des élèves est juste et équitable.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège reçoit un nombre élevé de candidatures pour le programme et le dossier scolaire est un facteur important dans la sélection des élèves. La moyenne générale au secondaire des élèves qui y sont admis est très élevée; elle a été, en moyenne, de 87,5 % pour les cinq dernières années, soit 1,5 % de plus que la moyenne observée dans l'ensemble des collèges privés.

La sélection de candidats qui présentent des dossiers scolaires nettement supérieurs et leur intégration dans un environnement éducatif stimulant favorisent la réussite et la diplomation des élèves. Dans les cinq dernières années, 89,1 % des nouveaux admis ont réussi tous leurs cours à la première session. Chez les cinq dernières cohortes, le taux de diplomation en durée prévue, c'est-à-dire après deux ans, a été de 84 %, soit environ dix points de pourcentage de plus que celui obtenu par l'ensemble des élèves du réseau privé inscrit à ce programme. Ce taux élevé de diplomation est clairement une autre force du programme.

L'épreuve synthèse, épreuve obligatoire qui doit attester l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, comporte trois composantes : une activité synthèse, un rapport écrit de l'activité et une autoévaluation quant à l'atteinte de huit buts généraux du programme. L'activité synthèse peut prendre diverses formes : les élèves peuvent faire un

stage dans un laboratoire de recherche professionnel, ils peuvent participer à la Compétition canadienne de robotique ou à un projet de l'Expo-sciences, ou ils peuvent réaliser une recherche à l'intérieur d'un des cours au choix offerts en quatrième session. Toutes ces activités sont multidisciplinaires et elles font appel aux habiletés développées dans le programme, dont celles liées à la formation générale, comme la conceptualisation, l'analyse et la synthèse ou la maîtrise des méthodes de travail. Quelle que soit l'activité choisie, l'élève doit produire individuellement un rapport écrit qui sera évalué quant au contenu et quant à la qualité de l'anglais écrit. Enfin, l'activité synthèse doit permettre à l'élève de démontrer qu'il a atteint au moins huit des buts généraux du programme (quatre buts choisis par lui et quatre imposés par le Collège); à cet effet, l'élève doit remplir une formule d'autoévaluation de l'atteinte des buts sélectionnés.

L'épreuve synthèse est pertinente et elle permet d'apprécier l'atteinte des objectifs essentiels du programme. De plus, elle offre aux élèves la possibilité d'appliquer et de mieux intégrer leurs connaissances dans des environnements variés. L'autoévaluation requise des élèves est intéressante, car elle est l'occasion pour eux de réfléchir sur les acquis de leur cheminement au collégial.

En somme, les élèves réussissent particulièrement bien, ils obtiennent un diplôme dans une très forte proportion et ils démontrent qu'ils ont atteint les finalités de leur formation. Ce sont là des indicateurs de la grande efficacité de ce programme.

Le critère additionnel retenu par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit la gestion du programme.

La gestion du programme

L'autoévaluation n'a pas révélé de difficulté particulière à cet égard. Le Collège a ciblé certaines actions de nature à améliorer la situation, dont des ajustements au système d'information, la révision de la charge de travail des coordonnateurs de département et une plus grande consultation quant au perfectionnement à offrir aux enseignants.

Plan d'action

Le rapport d'autoévaluation présente un plan d'action qui contient un échéancier et qui précise les responsabilités. Les actions prévues sont pertinentes et elles consistent surtout en des voies d'amélioration, l'autoévaluation n'ayant pas démontré la nécessité de correctifs importants. Au moment de la visite, le plan était en bonne voie de réalisation. La Commission invite le Collège à y inclure des actions qui répondent aux remarques formulées dans le présent rapport.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Collège Marianopolis est de qualité.

La Commission souligne l'adéquation du programme et de l'environnement éducatif aux attentes d'une population étudiante très motivée; à cet égard, elle souligne l'offre de cours enrichis, le soin apporté au choix de cours des élèves et la variété des activités extracurriculaires complémentaires aux cours. Elle signale également le taux de diplomation particulièrement élevé. Elle constate que les diplômés, dans une forte proportion, poursuivent des études universitaires et qu'ils y réussissent bien. Enfin, elle reconnaît la qualité et le dévouement du corps enseignant, sa grande disponibilité auprès des élèves ainsi que le temps qu'il consacre aux activités complémentaires à la formation.

La Commission suggère toutefois au Collège de reconsidérer l'évaluation de la compétence d'intégration, afin d'assurer une évaluation plus précise.

Le Collège a produit un plan d'action qui était en voie de réalisation au moment de la visite. Le plan devrait contribuer à accroître encore plus la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*, le Collège Marianopolis souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions, le Collège a fait état des actions en cours et de celles qu'il entend réaliser à la suite de l'évaluation de son programme.

Des travaux sont en cours pour revoir les activités d'apprentissage liées à la compétence d'intégration ainsi que leur évaluation. Des comités sont également à l'œuvre pour proposer des aménagements qui favoriseront l'approche programme de même qu'une structure permanente d'évaluation des programmes.

Le Collège a emménagé dans de nouveaux locaux à l'été 2007. Il a profité de l'occasion et de la disponibilité de nouvelles installations technologiques pour offrir aux enseignants un soutien pédagogique accru incluant du perfectionnement et de l'animation autour des méthodes d'enseignement. Il a également traité de l'utilisation des technologies dans les cours de mathématiques afin de mieux répondre aux intérêts de ses élèves à cet égard.

Enfin, le Collège a l'intention d'adopter un plan d'action révisé dès qu'il aura reçu la version définitive du présent rapport.

La Commission considère que ces actions sont de nature à améliorer encore plus la qualité du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente